

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/089/1.4

Feuillet n° 097

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 25 octobre 2019**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	42
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

**Suppléants** : Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

## EXCUSÉS

**Titulaires** : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Annie DELAGE

## OBJET : Convention pour la mise en place de la plateforme Mobilité

Dans le cadre de la volonté affichée par la Communauté de Communes du Terrassonnais de soutenir et d'accompagner les administrés de son territoire, une étude mobilité avait été conduite en 2017/2018 afin d'identifier les problématiques rencontrées sur cette thématique. Il est ressorti, dans un large consensus, la nécessité d'une coordination accrue des actions et de la présence d'un interlocuteur unique sur l'ensemble de ces questions. Ceci a conduit la Communauté de Communes à envisager la création d'une plateforme mobilité.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191104-DE2019089-DE  
Reçu le 07/11/2019

La convention a pour objet de définir à compter de l'année 2019 le cadre des relations entre la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et l'association ADER Mobilité concernant la gestion par cette dernière de la plateforme de mobilité. Elle établit leurs engagements réciproques concernant les grandes lignes de leur coopération et les modalités de fonctionnement du partenariat.

La plateforme de mobilité durable s'appuie sur quatre grandes missions :

- Une mission d'accompagnement des publics cibles (accueil, information, conseil, orientation, mise en place de diagnostics et parcours mobilité),
- Une mission de prestations de services lorsque les besoins émergents ne sont pas couverts (à partir des besoins et des attentes identifiés sur les territoires par cette structure, celle-ci pourra proposer des outils ou des actions en complément de l'offre existante),
- Une mission de coordination pour les partenaires (création d'une mission de veille de la mobilité permettant une mise en réseau et une implication de tous les acteurs, une évaluation régulière de l'action et une communication autour du projet),
- Centraliser les demandes, observer les besoins, évaluer l'existant et proposer des améliorations aux pouvoirs publics et aux partenaires.

Afin de satisfaire au mieux les objectifs de la plateforme mobilité, l'association ADER Mobilité s'engage à déployer sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes une offre de service au plus près des administrés. C'est ainsi que la plateforme mobilité devra à minima trouver sa déclinaison dans les trois communes que sont Hautefort, Terrasson et Thenon. Lorsqu'elles existent, les Maisons de Services au Public devront être un lieu d'accueil de la plateforme afin qu'une offre de service globale et uniforme puisse être déployée.

Le budget prévisionnel du projet est de 25 000 € en année pleine. La Communauté de Communes du Terrassonnais s'engage à verser 6 250€ pour l'animation de la plateforme de mobilité sur l'année 2019. Cette subvention est non révisable à la hausse. En cas de réalisation à la baisse, l'aide de la CCTPNTH sera proratisée.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la mise en place de la plateforme Mobilité sur le territoire de la communauté de communes ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à signer la convention de partenariat avec l'association ADER MOBILITE et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 05/11/2019

Le Président,  
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20191104-DE2019089-DE  
Regu le 07/11/2019